

Procès-verbal de la Commission de Contrôle du 19 février 2026

Le 19 février 2026 à 10h00, sur convocation, les membres de la commission de contrôle électorale se sont réunis en Mairie – Salle du Conseil.

Présents : Madame Christiane LOUIS, Madame Danielle MARCHAND, Madame Annabel VALENTIN, Madame Patricia BOMPARD, Monsieur Didier NAL.

Absent : Monsieur Frédéric PUJANTE.

Secrétaires de séance : Madame Nejma VUICHARD - Directrice Générale des Services,
Madame Martine GILLY – Adjointe Administrative principale 1^{ère} classe,
Madame Magali Mahoudeau - Adjointe Administrative principale 2^{ème} classe,

Les feuilles d'émargement (liste principale, liste complémentaire municipale et liste complémentaire européenne) sont signées par les membres présents. Elles sont annexées au présent procès-verbal.

Le quorum atteint, la séance est déclarée ouverte.

La secrétaire de séance rappelle à l'assemblée que depuis la mise en place du Répertoire électoral unique (REU) la gestion de la mise à jour permanente est confiée à l'INSEE pour les trois listes électorales.

La date de clôture de dépôt des inscriptions pour les élections municipales était fixée au mercredi 4 février 2026 à minuit pour internet et le vendredi 6 février 2026 à 18 heures pour les inscriptions papiers.

Les mouvements d'inscriptions et de radiations depuis la dernière commission de contrôle du 4 décembre 2025 sont présentés aux membres de la commission.

1- LISTE PRINCIPALE

332 nouvelles inscriptions volontaires sur la liste principale dont :

- 20 inscriptions jeunes d'office à la suite du recensement militaire obligatoire

195 radiations d'office – exclusivement INSEE (inscription dans une autre commune ou décès)

Soit un total de 6429 électeurs inscrits sur la liste principale au 18 février 2026.

2- LISTE COMPLÉMENTAIRE MUNICIPALE

- 9 inscriptions
- 1 radiation exclusivement INSEE (inscription dans une autre commune ou décès)

Soit un total de 65 électeurs inscrits sur la liste complémentaire municipale au 18 février 2026.

3- LISTE COMPLÉMENTAIRE EUROPÉENNE

- 5 inscriptions
- 1 radiation exclusivement INSEE (inscription dans une autre commune ou décès)

Soit un total de 61 électeurs inscrits sur la liste complémentaire européenne au 18 février 2026.

Aucun recours administratif n'a été formulé par des électeurs.

Après examen de la régularité des inscriptions, des radiations, de la présentation de tous les justificatifs, à la majorité des membres de la commission, les mouvements sont validés.

Les tableaux pour consultation sont à disposition en mairie pendant 7 jours.

(Présentation d'une attestation sur l'honneur précisant l'engagement de ne pas faire usage commercial des renseignements figurant sur la liste ou les tableaux (art.R.16))

La séance est levée à 10h40